



CSRPN _____
Conseil Scientifique Régional
du Patrimoine Naturel
_____ BRETAGNE

Compte-rendu d'activités du Conseil **S**cientifique **R**égional du **P**atrimoine **N**aturel de Bretagne *n°10 - 2020*

SOMMAIRE

1. Présentation générale

1.1. La constitution, le rôle et les missions du CSRPN

1.2. Les membres

2. L'activité du CSRPN en 2020

2.1. Le calendrier des séances

2.2. Les commissions thématiques

2.3. Le contexte 2020

2.4. Le bilan des avis du CSRPN

3. Annexes – les avis émis par le CSRPN et actes administratifs ayant fait suite aux avis émis par le CSRPN

1. Présentation générale

1.1. La constitution, le rôle et les missions du CSRPN

Références législatives et réglementaires :

- Articles L.411-1-A du code de l'environnement relatif à la préservation du patrimoine biologique
- Articles R.411-17-2 à R.411-17-8 et R411-22 à R.411-30 du code de l'environnement relatifs aux conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel
- Circulaire DNP/CC n°2004-1 du 26 octobre 2004 relative à la mise en œuvre du décret n°2004-292 du 26 mars 2004 relatif au conseil scientifique régional du patrimoine naturel et modifiant le code de l'environnement
- Décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif
- Décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives (paru au J.O. n°0293 du 18 décembre 2015)
- Arrêté du 19 février 2007 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 06/01/2020 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et flore sauvages protégées

Il est institué dans chaque région un conseil scientifique régional du patrimoine naturel, constitué de spécialistes désignés *intuitu personæ* pour leur compétence scientifique.

Ses membres sont nommés par arrêté du préfet de région après avis du président du conseil régional.

Il élit en son sein un président.

Il peut être saisi pour avis par le préfet de région ou le président du conseil régional à la demande d'au moins la moitié de ses membres sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel.

Un décret en Conseil d'État définit sa composition, ses domaines d'intervention et précise les conditions dans lesquelles il est saisi.

➤ Le nombre de membres du CSRPN est fixé par le préfet de région, après avis du président du conseil régional. Il ne peut excéder 50.

Le mandat de ces membres est de cinq ans. Il est renouvelable. En cas de démission ou de décès d'un membre du conseil, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir selon les modalités prévues pour la nomination.

➤ Outre les cas de consultation obligatoire prévus par la réglementation en vigueur, le CSRPN peut être saisi pour avis soit par le préfet de région, soit par le président du conseil régional, sur toute question relative à la conservation du patrimoine naturel de la région et notamment sur :

- la valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration ou de leur mise à jour ;
- les propositions de listes régionales d'espèces protégées ;
- la délivrance de dérogations portant sur des espèces protégées ;
- les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats ;

- toute question relative au réseau Natura 2000.

➤ Les consultations obligatoires en matière de réserve naturelle sont les suivantes :

- classement en réserve naturelle régionale ;
- plan de gestion des réserves naturelles régionales et nationales ;
- travaux en réserve naturelle nationale et régionale.

Le CSRPN peut, en outre, être utilement consulté sur le dossier de création d'une réserve naturelle nationale avant sa transmission au conseil national de la protection de la nature.

➤ Le CSRPN se réunit au moins deux fois par an à l'initiative soit du préfet de région, soit du président du conseil régional.

En outre, son président est tenu de le réunir à la demande d'au moins la moitié des membres.

Sont examinées en priorité par le conseil les questions soumises par le préfet de région ou le président du conseil régional.

➤ Le CSRPN ne peut délibérer que si la moitié des membres assiste à la séance. Lorsque le quorum n'est pas atteint, il délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour.

Ses avis sont émis à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante. Les avis sont transmis au préfet de région et au président du conseil régional.

➤ Le secrétariat du CSRPN est assuré par la DREAL qui, chaque année, propose à l'approbation du conseil un compte-rendu d'activités.

➤ Le CSRPN se dote d'un règlement intérieur.

➤ Le président du CSRPN peut appeler à assister aux séances du conseil ou de groupes de travail organisés en son sein, à titre consultatif et pour l'examen de questions déterminées, tous représentants d'organismes qualifiés ou toutes personnalités susceptibles de l'éclairer.

Le préfet de région et le président du conseil régional ou leurs représentants assistent de droit aux séances du conseil.

➤ Les membres du CSRPN sont remboursés des frais occasionnés par leurs déplacements dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'État.

1.2. Les membres

Sont membres du CSRPN de Bretagne les 26 personnes suivantes :

Noms, prénoms	Domaines d'expertise
M. BENTZ Gilles	Oiseaux marins
M. CANARD Alain	Invertébrés
Mme CAPOEN Brigitte	Mycologie
M. CLEMENT Bernard Vice-Président du CSRPN	Milieux continentaux
Mme COTONNEC Adeline	Géographie, paysages
Mme DERRIEN-COURTEL Sandrine	Écologie benthique, fonds subtidaux rocheux
M. DESMIDT Yves	Gestion de la faune et de ses habitats
M. FEVRIER Yann	Avifaune marine et continentale bretonne, espèces «indésirées»
M. GELINAUD Guillaume	Écologie des milieux littoraux et des oiseaux
Mme GOURLAY Florence	Gestion et aménagement des littoraux
M. HASSANI Sami	Océanographie, biologie, mammifères marins
M. HAURY Jacques	Botanique, milieux aquatiques et zones humides
M. HILY Christian	Écologie marine
M. JONIN Max	Géologie
Mme LANGLAIS Alexandra	Droit de l'environnement
M. LE COEUR Didier	Écologie végétale
Mme LE DU-BLAYO Laurence	Géographie, paysages
M. LE MAO Patrick Président du CSRPN	Oiseaux et milieux marins
Mme MAGNANON Sylvie	Écologie végétale, botanique
M. MONVOISIN Mickaël	Herpétologie, oiseaux forestiers, compensation
Mme NEVOUX Marie	Écologie aquatique, hydromorphologie, poissons d'eau douce
M. PICARD Lionel	Invertébrés continentaux, oiseaux, gestion des espaces naturels, projets de territoires
M. PETILLON Julien	Écologie, entomologie
M. PETIT Eric	Écologie, connectivité, mammifères terrestres
M. SECULA Christophe	Anthropologie, ethnologie
M. VIGNERON Thibault	Écologie aquatique, hydromorphologie, poissons d'eau douce

2. L'activité du CSRPN en 2020

2.1. Le calendrier des séances plénières

Le CSRPN s'est réuni 3 fois en réunion plénière au cours de l'année 2020 :

Dates & lieux	Sujets à l'ordre du jour	Nombre de membres présents
21 janvier 2020 Région Bretagne	<ol style="list-style-type: none">1. Programme de travail 20202. Présentation et travail collectif sur le projet de développement à venir du réseau des Réserves naturelles régionales par la création de 4 nouvelles Réserves dans les 5 prochaines années. Point sur les Réserves naturelles nationales et la SCAP.3. Consultation sur les arrêtés de lutttes espèces exotiques envahissantes :<ul style="list-style-type: none">- Arrêtés « Ibis sacré » (Départements 35 et 56),- Arrêté « Tortue de Floride » (Département 35),- Arrêté « Bernache du Canada » (Département 35).4. Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope "zone de tranquillité du Gravelot à collier interrompu en Baie d'Audierne au droit des étangs de Kergalan et Trunvel".5. Points divers :<ul style="list-style-type: none">- Site RAMSAR en Baie d'Audierne,- Stratégie Régionale Espèces Exotiques Envahissantes,- Dates des réunions plénières 2020.	14 présents
26 juin 2020 Visioconférence	<ol style="list-style-type: none">1. Echanges et questions sur le dossier de « Labellisation RAMSAR de la Baie d'Audierne »2. Echanges et questions sur le dossier du « Plan de gestion de la réserve naturelle régionale de Crozon »3. Echanges et questions sur le dossier de l'« Évaluation à mi-parcours du plan de gestion de la réserve naturelle nationale des Marais de Séné et programme d'action 2020-2024 »4. Echanges et questions sur le dossier de demande de modification et de prolongation de l'arrêté d'autorisation de dérogation espèces protégées pour le projet de « Renforcement Bretagne Sud » (Canalisation de transport de gaz naturel entre Pleyben (29) et Pluvigner (56)) déposé par GRTGaz5. Echanges et questions sur le point d'information sur le bilan du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)	14 présents

	6. Point d'information sur l'Agence Bretonne de la Biodiversité	
13 octobre Visioconférence	<ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction + validation du CR de la reunion pleniere du 26 juin 2020 2. Listes d'especes determinantes ZNIEFF : les odonates et les coleopteres aquatiques 3. Point d'information sur le projet d'extension du PNRA 4. Point d'information sur le renouvellement du CSRPN. 5. Points divers : <ul style="list-style-type: none"> - Strategie Bretonne sur les especes Exotiques Envahissantes, - Demande d'autosaisine du CSRPN breton sur la question du Frelon asiatique, - Ateliers etudiants (Universite Rennes 2) sur la compensation ecologique en Bretagne, - Date prochain CSRPN plenier. 	13 présents

2.2. Les commissions thématiques

Le CSRPN compte 5 commissions thématiques.

Commissions	Membres mobilisés	Réunions en 2019
Connaissances	Alain Canard Sandrine Derrien-Courtel Yves Desmidt Guillaume Géлинаud Sami Hassani Laurence Le Du-Blayo Patrick Le Mao Julien Pétilion Eric Petit Thibault Vigneron	-
Milieux marins	Sandrine Derrien-Courtel (référente de la commission) Florence Gourlay Sami Hassani Patrick Le Mao Christophe Sécula Christian Hily <u>Personnes associées :</u> Samuel Iglesias (associé aux inter-commissions pour travailler sur l'élaboration d'une liste d'espèces de poissons déterminantes)	1 réunion
Aires protégées	Bernard Clément Guillaume Géлинаud Marie Nevoux	1 réunion
Espèces et habitats, séquence « éviter, réduire, compenser »	Gilles Bentz Alain Canard Bernard Clément Adeline Cottonnec Yves Desmidt Florence Gourlay Jacques Haury Alexandra Langlais Patrick Le Mao Sylvie Magnanon Mickaël Monvoisin Julien Pétilion Eric Petit Thibault Vigneron	1 réunion
Patrimoine géologique	Max Jonin (référent de la commission) <u>Personnes associées :</u> Pierre Jégouzo Michel Ballèvre Bernard Hallegouët Pierre Lacroix David Menier Jean Plaine Damien Gendry Joël Rolet Alain Le Hérisse	2 réunions

2.3. Le contexte 2020

L'année 2020 s'est placée dans un contexte particulier :

- l'application de la réforme de déconcentration des avis du CNPN vers les CSRPN, qui devrait se traduire par une augmentation du nombre de dossiers de demande de dérogation à la protection des espèces au titre du L.411-1 et 2 du CE dans les prochaines années,
- La crise sanitaire qui a impliqué une adaptation des réunions en visioconférence.

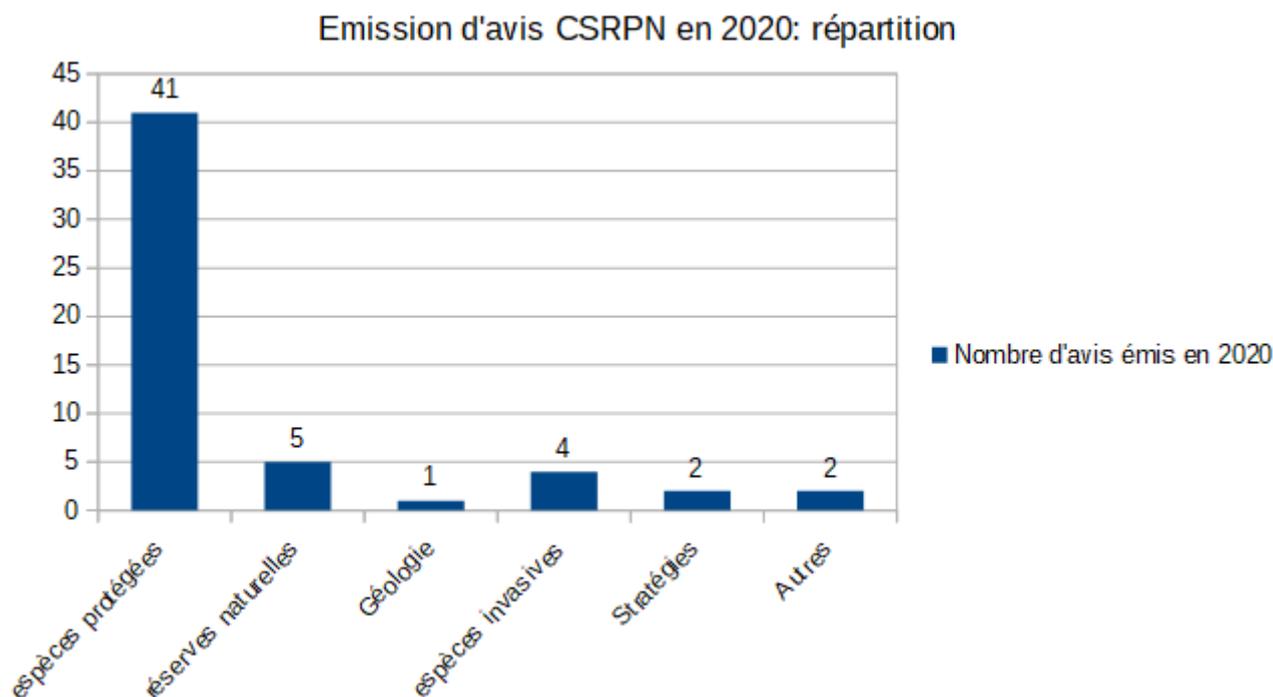
2.4. Le bilan des avis du CSRPN

Le CSRPN a été sollicité pour la rédaction de **57 avis** en 2020, dont :

- 9 votés en réunion plénière,
- 3 votés en commissions thématiques,
- 41 de la part des experts délégués concernant la procédure de dérogation à la protection des espèces,
- 11 ont été considérés comme "tacites favorables" en l'absence de réponse,
- 1 a été rédigé par le secrétariat du CSRPN dans le cadre de la doctrine simplifiée "hirondelles et martinets",
- 4 votes électroniques.

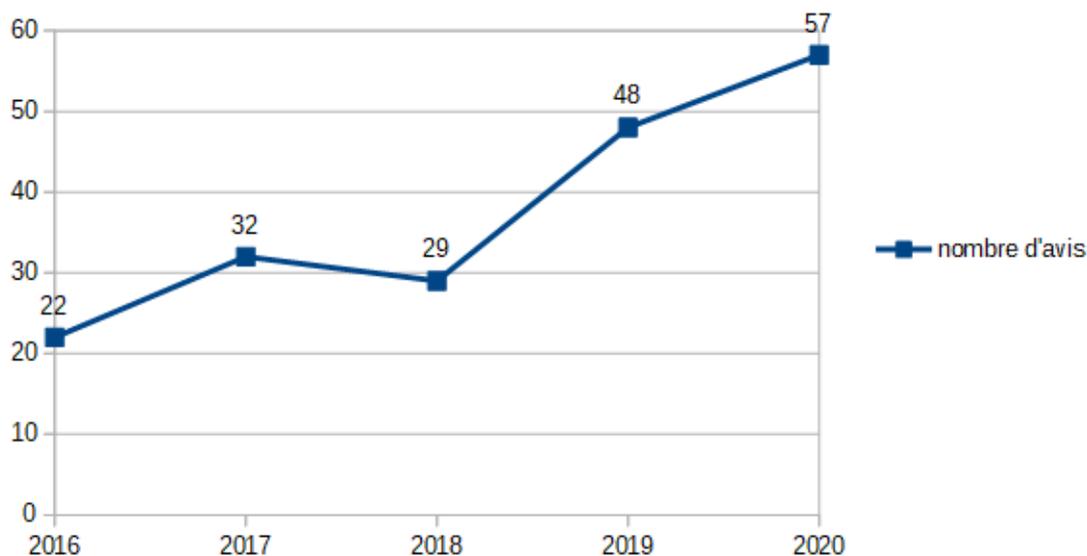
Quelques chiffres :

- 19% d'avis tacites favorables.
- 72% d'avis rédigés par les experts délégués dans le cadre de la procédure de dérogation à la protection des espèces,
- 9% d'avis sur les réserves naturelles,
- 2% d'avis sur la géologie,
- 7% d'avis sur les Espèces Exotiques Envahissantes,
- 3,5% sur les stratégies régionales.

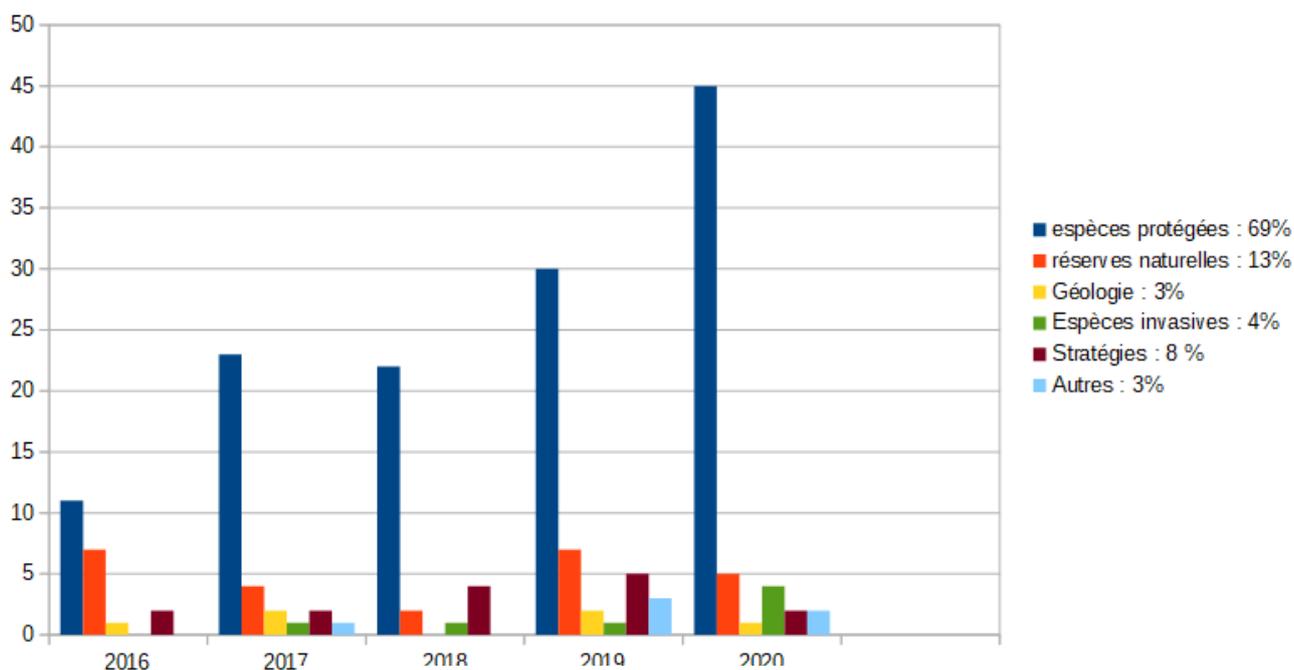


Graphiques d'évolution des avis depuis 2016:

Evolution du nombre d'avis rendus entre 2016 et 2020



Répartition des avis par thématiques



Pourcentage d'avis rendus par thème

